SMDEA 09
DIRECTION TECHNIQUE

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Tél : 05.61.04.09.40 - Mail: anc@smdea09.fr
Bureaux ouverts : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif

Ce document ainsi que le règlement de service sont téléchargeables sur le site internet: www.smdea09.fr
L'avis du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation doit être obligatoirement joint au dossier de demande de permis de construire cf. Articles R431-16 et R441-6 du code de l'urbanisme

COMMUNE : ……

Cette demande est déposée dans le cadre :

- ☐ D'un permis de construire
- ☐ D'un permis d'aménager
- ☐ D'une déclaration préalable
- ☐ D'une installation nouvelle sans document d'urbanisme

Elle concerne :

- ☐ Construction neuve
- ☐ Réhabilitation

Demandeur

Propriétaire de l'habitation

Si personne physique :

Nom, prénom :……
Date de naissance :……
Lieu de naissance :……
Département de naissance :……

Si personne morale ou société :

Raison sociale : ……
N° siret : ……
Nom et prénom du gérant :……

Adresse : ……
Code postal : ……
Commune : ……
Téléphone : ……
Mail:……

Occupant de l'habitation (si différent du propriétaire)

Nom, prénom ou raison sociale :……
……
Adresse :……
Code postal : ……
Commune : ……
Téléphone (champ recommandé) :……
Mail:……

Adresse du lieu de réalisation :
……
……

N° Compteur ou PDC :
……

Références cadastrales :

Section	*N° de parcelle*	*Surface (m^2)*
	125	
	125	

Superficie totale des parcelles :……

Caractéristiques des locaux

☐ HABITATION INDIVIDUELLE — Nombre de pièces principales (champ recommandé) : …….
☐ Principale ☐ Secondaire — Nombre de chambres (champ recommandé) : …….
☐ Locative — Nombre d'occupants : …….
Occupation permanente/ intermittente (j/an) : ……

☐ BATIMENT COMPORTANT PLUSIEURS LOGEMENTS — Nombre de logements : ……
Nombre total de pièces principales : …..
Nombre d'occupants permanents : ……
Nombre d'occupants passagers : ……
Fréquentation (j/an) : …..

☐ LOTISSEMENT — Nombre de lot : …….. / Surface des lots : ……..

☐ AUTRE TYPE DE LOCAUX (Restaurant, gîte, camping, Bureaux, local commercial) — Nature : ……
Préciser les différentes activités :……
……
Capacité d'accueil (nbre de personnes/ nbre de couverts) : …….
Nombre maximum d'occupants présents simultanément : …….
Accueil ☐ Ponctuel ☐ Saisonnier ☐ Permanent

Mode d'alimentation en eau potable

☐ Adduction publique ☐ Ressource privée
☐ Présence d'un captage d'eau sur le terrain — Est-il destiné à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ non

Préciser : ☐ Puits — Niveau Eau/Sol — Profondeur (m) : …….
☐ Forage — Profondeur (m) : …….
☐ Source

Distance entre le captage et le système d'assainissement prévu (m²) :

Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen : ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas
Distance entre le captage et le système d'assainissement prévu (m) : ……

Caractéristiques du terrain

Superficie totale de la parcelle (m²)

Superficie disponible pour l'assainissement (m²)

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier.
Pente du terrain (P) : ☐ nulle ☐ faible (0<P<5%) ☐ moyenne (5%<P<10%) ☐ forte (10%<P)

Destination des eaux pluviales : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

☐ Rejet en surface (fossé, caniveau, …)
☐ Rétention (cuve, mare, …)
☐ infiltration sur la parcelle
☐ autre, préciser : ……

S.M.D.E.A., Rue du Bicentenaire 09000 SAINT PAUL DE JARRAT – Tél. : 05.61.04.09.00 - www.smdea09.fr

Implantation du système d'assainissement prévu

Distance minimale du système d'assainissement non collectif par rapport :

- à l'habitation (en m) : …….
- aux arbres (en m) : …….
- aux limites de la parcelle (en m) : ……

Caractéristiques du système d'assainissement prévu

Dispositif de prétraitement :

Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? ☐ Oui ☐ Non

☐ Fosse toutes eaux	☐ préfiltre incorporé	Volume de la fosse :……
☐ Bac à graisse		Volume du bac à graisse :……
☐ préfiltre indépendant		Volume : …….

Une ventilation (∅100 mm) doit être installée en sortie de la fosse toutes eaux, prolongée en toiture et équipée d'un extracteur statique ou éolien

Dispositif de traitement :

☐ **Tranchées d'épandage à faible profondeur**
Nombre de tranchées : ……
Longueur d'une tranchée (m) : ……..

☐ **Lit d'épandage à faible profondeur**
Profondeur (m) : ……..
Largeur (m) : ……..
Surface du fond de fouille (m^2) : …….

☐ **Filtre à sable vertical**
Surface (m^2) : ……..

☐ non drainé
☐ drainé

☐ **Toilettes sèches**
Séparatif ☐ Oui ☐ Non
Volume : ……..
Ventilation ☐ Oui ☐ Non

Traitement des eaux ménagères :
Type de filière : ……..
Dimensionnement :……

Indications :
Sur le plan de masse, indiquer l'emplacement de l'aire de compostage.
Préciser l'usage du compost et la parcelle d'épandage.

☐ **Dispositif Agréé**
Fabricant : ……
Modèle : ……
Capacité de traitement : ……..EH
Numéro d'agrément : ……

☐ **Le propriétaire déclare avoir pris connaissance des conditions d'entretien de l'installation.**

Rejet :

Rejet des effluents traités (dans le cas des filières drainées)

☐ Rejet vers une irrigation souterraine de végétaux ou tranchée(s) d'épandage
Nombre de tranchées :…….. Longueur :…… Largeur :……Superficie :……

☐ Rejet par puits d'infiltration (*dispositif autorisé uniquement après justification par une étude hydrogéologique*)

☐ Rejet en milieu hydraulique superficiel
Préciser (fossé, ruisseau, …) : ……
Propriétaire du lieu du rejet :

- Le propriétaire de l'installation d'assainissement
  ☐ **Je déclare être propriétaire de la (des) parcelles(s) sur laquelle(lesquelles) se situe(nt) le lieu de rejet**
- Autre propriétaire : **Joindre l'autorisation de rejet du propriétaire du lieu de rejet**

Dispositif de relevage des eaux : ☐ oui ☐ non
Nature du dispositif : ……..
Nombre de pompes : ……..
Hauteur à relever : ……
Puissance : ……..
Section de la canalisation : ……
Capacité de rétention en cas de panne :
……..
Alarme (en cas de pannes) :
……

S.M.D.E.A., Rue du Bicentenaire 09000 SAINT PAUL DE JARRAT – Tél. : 05.61.04.09.00 - www.smdea09.fr

Pièces à joindre au dossier d'instruction

POUR TOUS LES DOSSIERS :

- Une étude de sol et de conception afin de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et / ou l'infiltration des eaux usées domestiques est :
  - Recommandée : pour les maisons d'habitation individuelle
  - Obligatoire : pour les permis d'aménager/ projet autre qu'une maison habitation individuelle et pour tout projet d'une capacité >20 Equivalents Habitants
- Un Plan de situation.
- Un Plan de masse sur fond cadastral précisant :
  - L'habitation
  - La sortie des eaux usées de l'habitation.
  - Le prétraitement (Fosse toutes eaux, …) et la ventilation associée.
  - Le traitement (épandage, filtre, …).
  - Le cas échéant, le rejet des eaux traitées.
  - Les arbres, arbustes, haies, jardin potager.
  - Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, …).
  - Les voies de passage de véhicules.
  - Les bâtiments annexes (garages, piscine, …).
  - Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle.
  - Les cours d ' eau, fossé, mare, …
  - Le système d'évacuation des eaux de pluie.
  - Un Plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (au 1/200 ou 1/500). Il est constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.
- Une copie de la dernière facture d'eau.

INFORMATIONS GENERALES (tarifs 2021) :

Le contrôle est une validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire d'immeuble. Il n'est pas une prestation de prescription technique. Le propriétaire s'engage à présenter à l'installateur l'avis du SPANC.

Les travaux doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 7 mars 2012), à la norme technique D.T.U. (AFNOR, Tour Europe, 94049 PARIS LA DEFENSE cedex, Tél. 01.42.91.55.55), et aux préconisations des fabricants.

Le propriétaire devra contacter le SPANC en vue de la vérification de l'exécution des travaux avant remblaiement et ventilation installée.

☐ Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de la redevance du SPANC correspondant à une demande d'avis de conformité sur le projet d'assainissement autonome (gratuit pour les certificats d'urbanisme). Conformément à la délibération 2307 de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 17 décembre 2020, le contrôle des dispositifs neufs sera facturé 112 € HT lors du contrôle de conception et 112 € HT lors du contrôle de bonne exécution des travaux. Plus-value de 67 € HT pour les projets de plus de 20 Equivalents-Habitants, de 20 à 50EH, puis par tranche de 50EH.

Fait à……., le……. Signature du propriétaire :……

Pour le bon traitement de votre dossier, il est impératif que celui-ci soit complété par le propriétaire et la mairie, signé, et accompagné de l'intégralité des pièces demandées.

Le règlement du service assainissement non collectif est consultable sur le site: www.smdea09.fr

A FAIRE COMPLETER PAR LA MAIRIE

- **Avis du Maire, notamment sur le rejet des eaux traitées.**

☐ Demande non recevable
☐ Demande recevable

Information zone à enjeux sanitaire et environnementale :

☐ Parcelle située dans un périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable.
☐ Parcelle située dans le bassin versant d'une zone de baignade.
☐ Autre (préciser)……

Précision propriété du fossé ou réseau pluvial :

☐ fossé privé
☐ fossé communal
☐ fossé géré par la communauté de commune
☐ fossé départemental

En cas de demande recevable présentant un rejet des eaux usées traitées vers un fossé ou un réseau pluvial communal, la mention « autorise le rejet vers le fossé ou réseau pluvial communal des eaux usées traitées » est à inscrire ci-dessous complétée des éventuelles observations.

- Observation :

……
……
……
……
……
……

Date :

Signature :

S.M.D.E.A., Rue du Bicentenaire 09000 SAINT PAUL DE JARRAT – Tél. : 05.61.04.09.00 - www.smdea09.fr